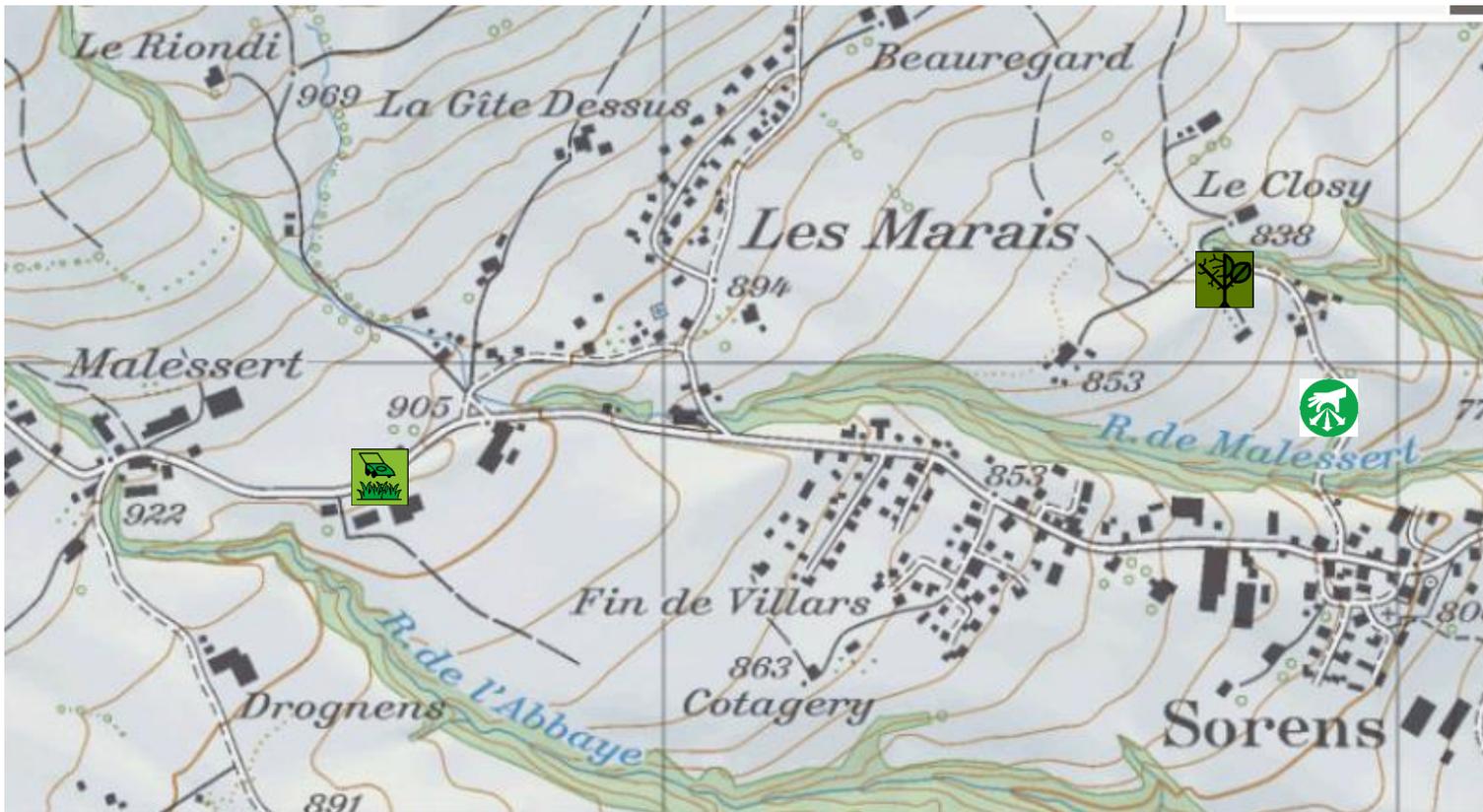


MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Sorens

s a i d e f

Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Mon réflexe TRI A LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour ramener au(x) magasin(s), dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc ...
- je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économies en emballage, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, ...)
- autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.

Ma DECHETERIE (voir plan)

Déchets récoltés : papier, carton, verre, PET, huiles usagées, déchets encombrants des ménages, appareils électriques et électroniques, ferraille, bois, textiles, ...

La laine de verre n'est pas acceptée.

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 15h30 – 18h30

Samedi : 9h30 – 12h00 / 13h30 – 15h30

DEPOT DE GAZON (voir plan)

Sur la fumière prévue à cet effet située chez Monsieur Jean-Pierre Viloz à la Rte Principale 205 à Sorens.

DEPOT DES BRANCHES (voir plan)

Seules les branches sont acceptées (pas de bois ni autres éléments étrangers, les déchets verts non broyables vont dans la benne "compost" à la déchèterie).

Pour les arbres et troncs, contacter la corporation forestière (M. Alexandre Magnin, 079 690 37 35).

En cas de besoin exceptionnel, la clé peut être demandée à l'Administration communale (026 915 90 20).

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 15h30 - 18h30

Samedi : 9h30 - 12h00 / 13h30 - 15h30

Contact et infos

Commune de Sorens
Route Principale 136
1642 Sorens
026 915 90 20
commune@sorens.ch
www.sorens.ch

DECHETS SPECIAUX

Les déchets spéciaux tels que peintures avec ou sans solvant, médicaments, produits phytosanitaires et biocides, produits chimiques, liquides toxiques ou dangereux, solvants ménagers, aérosols, ... peuvent être déposés à la STEP de Vuippens, Route du Gérignoz 2.

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

DECHETS DE CONSTRUCTION

Les déchets de construction - rénovation sont à acheminer au Centre de transbordement Hubert Etter et fils SA à Vuadens, Rue du Russon 60.

La laine de verre peut également y être déposée.

En cas de question, merci de les contacter au : 0800 19 08 08.

Horaires d'ouverture :

Lundi - jeudi : 7h30 - 11h30 / 13h00 - 17h00

Vendredi : 7h30 - 11h30 / 13h00 - 15h30

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Calendrier

Sorens

Début des tournées : 10h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel-An			1	Lundi de Pâques	
M 2	Lendemain de Nouvel-An			2		
M 3				3	1	
J 4		1		4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6		3	2	6	4	1
D 7		4	3	7	5	2
L 8		5	4	8	6	3
M 9		6	5	9	7	4
M 10		7	6	10	8	5
J 11		8	7	11	9	Ascension
V 12		9	8	12	10	7
S 13		10	9	13	11	8
D 14		11	10	14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16		13	12	16	14	11
M 17		14	13	17	15	12
J 18		15	14	18	16	13
V 19		16	15	19	17	14
S 20		17	16	20	18	15
D 21		18	17	21	19	16
L 22		19	18	22	20	Lundi de Pentecôte
M 23		20	19	23	21	18
M 24		21	20	24	22	19
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23	22	26	24	21
S 27		24	23	27	25	22
D 28		25	24	28	26	23
L 29		26	25	29	27	24
M 30		27	26	30	28	25
M 31		28	27		29	26
J		29	28		30	Fête-Dieu
V			29	Vendredi Saint	31	28
S			30			29
D			31			30
L						
M						

Calendrier

Sorens

Début des tournées : 10h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1	Fête nationale	3		
V 5		2		4	1	Toussaint
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25
J		29	26	31	28	26
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31



Comment bien trier ?



Ordures ménagères

Les sacs-poubelle officiels (rouges) sont à déposer aux abords des routes le vendredi matin, **la tournée débute à 10h30**. Les couches-culottes (sacs transparents) sont déposées dans le conteneur à la déchèterie.



Huiles minérales et végétales

A la déchèterie. ATTENTION : les huiles minérales (de moteur) et les huiles végétales (de cuisine) ne doivent pas être mélangées. Aucun liquide étranger, tel que carburant, solvant, pétrole, etc. n'est accepté.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

A éliminer dans les sacs-poubelle officiels (rouges) avec les ordures ménagères.



Déchets compostables ménagers

A la déchèterie dans la benne "compost".



PET

A rapporter aux magasins assurant la récupération. A la déchèterie, dans le conteneur "PET". Seules les bouteilles portant le sigle PET et écrasées sont admises.



Flacons en plastique avec bouchon

A rapporter aux magasins assurant la récupération ou tels qu'en "PE" ou "PE-HD", les bouteilles d'huile et de vinaigre, berlingots, etc, sont à mettre dans les sacs-poubelle officiels (rouges).



Aluminium et boîtes de conserve

A la déchèterie, dans le conteneur "Alu". Exemples : barquettes, canettes de boisson, boîtes de conserve, feuilles d'aluminium, emballages avec le logo "alu". ATTENTION : doivent être rincés et propres.



Capsules Nespresso (aluminium)

A la déchèterie dans le conteneur disponible.



Verre

A la déchèterie, dans la benne à verre. **ATTENTION** : les bouchons et les capsules doivent être retirés.



Verre plat

A la déchèterie, dans la benne "déchets inertes".



Papier et carton

A la déchèterie : ne doit contenir aucune impureté ni être maculé de graisse ou autre substance. Les papiers doivent être ficelés ou dans des cartons-sacs-papier ad hoc.



Déchets inertes (petites quantités)

A la déchèterie dans la benne "déchets inertes". Les matériaux tels que céramique, poterie, carrelage, briques, tuiles, terre de remblai sont acceptés en très petites quantités.



Textiles et chaussures

A la déchèterie dans le conteneur de la Croix-Rouge Fribourgeoise. Merci d'y déposer vos habits et vos chaussures (propres et en bon état) dans des sacs plastiques fermés.



Piles et accumulateurs

A rapporter aux magasins assurant la récupération. Un tonneau "piles" est toutefois disponible à la déchèterie.



Appareils électriques et électroniques

A la déchèterie dans le conteneur correspondant.



Sagex

A la déchèterie dans le conteneur "Sagex"



Déchets de jardin

Y compris les épluchures, à la déchèterie, dans la benne "compost". Les chardons et séneçons jacobés sont à mettre dans le conteneur prévu à cet effet.



Bois

A la déchèterie, dans les déchets encombrants.



Déchets encombrants combustibles

A la déchèterie. Seuls les objets qui n'entrent pas dans un sac-poubelle officiel (rouge) de 110L. sont admis. Le bois et le métal doivent être séparés et placés dans les contenants correspondants.



Peintures

En petites quantités, à la déchèterie. ATTENTION : placer les peintures à l'eau, les peintures avec solvants et les aérosols dans les contenants correspondants.



Tubes lumineux (néon) / LED

A rapporter au fournisseur. Toutefois, un conteneur "néons" est également disponible à la déchèterie.



Cendres de bois

Les cendres froides sont à éliminer dans les sacs-poubelle officiels (rouges). Un tonneau est toutefois disponible à la déchèterie.



Ferraille (objets métalliques)

Pour tout élément d'une longueur maximale de 2m, à la déchèterie dans la zone prévue à cet effet. Les éléments en plastique doivent être mis dans les déchets encombrants ou dans les sacs-poubelle officiels (rouges).



Pneus

Vos anciens pneus doivent être repris par votre garagiste. A titre exceptionnel, les pneus sont acceptés à la déchèterie contre paiement de la taxe de transports et d'évacuations.



Litière de chat

A mettre dans les sacs-poubelle officiels (rouges) des ordures ménagères.



Cartouches d'encre pour imprimantes

Les cartouches de taille standard doivent être mises dans les sacs-poubelle officiels (rouges) ou rapporter au point d'achat.



Médicaments

A rapporter dans une pharmacie.



Dépouilles d'animaux

SANIMA Centre collecteur de déchets animaux à la STEP de Broc (026 921 17 64)



Plastiques agricoles

Centre de tri SOGETRI à Vuadens



Déchets de chantier

Les déchets de construction (y compris laine de verre) sont à acheminer au Centre de transbordement Hubert Etter et fils SA à Vuadens (voir Informations générales).

SACS-POUBELLE officiels (rouges)

Les sacs poubelle officiels doivent être déposés aux abords des routes au plus tôt le vendredi matin.

La tournée début à 10h30.

Afin d'éviter que des animaux n'éventrent les sacs, ils ne doivent pas être déposés la veille.

Les couches-culottes (sacs transparents) sont à déposer dans le conteneur à la déchèterie.

Points de vente

Alimentation La Chaumière

Alimentation Au 101

Prix du sac

17 lt	CHF	1.00
35 lt	CHF	2.00
60 lt	CHF	3.00
110 lt	CHF	5.00

TAXE ANNUELLE – Ordures ménagères

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, une **taxe de base d'élimination des déchets** est perçue.

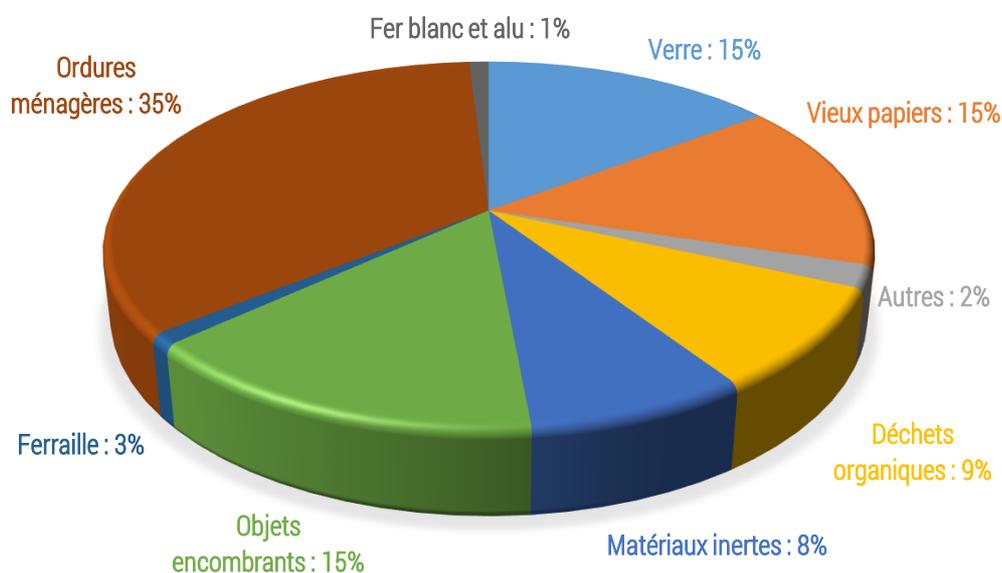
Taxe annuelle par habitant (dès 20 ans)	CHF	60.00
Taxe annuelle pour entreprises, au maximum	CHF	1'000.00
Taxe annuelle pour les propriétaires de résidences secondaires, au maximum	CHF	120.00

TAXE D'ELIMINATION (transport)

Les **déchets particuliers** font l'objet d'une taxe de transport fixée à (par pce) :

Aspirateur	CHF	5.00
Batterie de véhicule à moteur	CHF	6.00
Chauffe-eau	CHF	10.00
Cuisinière électrique	CHF	10.00
Four micro-onde	CHF	5.00
Frigo, congélateur	CHF	10.00
Lave-vaisselle	CHF	10.00
Machine à café, machine à coudre	CHF	5.00
Machine à laver le linge, sèche-linge	CHF	10.00
Robot ménager	CHF	5.00
Télévision	CHF	10.00
Tout outillage de même dimension	CHF	5.00
Pneu moto	CHF	4.00
Pneu voiture sans jante	CHF	5.00
Pneu voiture avec jante	CHF	10.00
Pneu camion/tracteur sans jante (au-dessus de 110 x 35 cm), la tonne	CHF	380.00

Les statistiques des déchets de notre village en 2022



Au total, 420 tonnes de déchets ont été récoltés l'année passée soit un total de 380 kg/habitant, cela représente une augmentation de 2 kg/habitant entre 2021 et 2022.

Nos déchets pèsent sur le ménage communal. Par de bons gestes, nous devons encore les réduire :

- pour notre environnement ;
- pour votre porte-monnaie ;
- pour les comptes communaux, les taxes ne couvrant pas le coût de gestion des déchets.

Déchets produits par les entreprises ou les commerces

Sur la base du règlement communal relatif à la gestion des déchets :

Les entreprises, commerces ou institutions sont tenues d'éliminer elles-mêmes les déchets non urbains (autres déchets que les ordures ménagères).

L'élimination de déchets spécifiques d'activités ne devant pas être à la charge de la collectivité.